

Consignes de sécurité dans les laboratoires d'enseignement du Département de GEL-GIF

<https://www.ulaval.ca/covid-19/consignes-sociosanitaires>

- C1.** Tous les étudiants de GEL-GIF doivent obligatoirement suivre une formation en ligne sur les dangers de l'électricité (GEL-4799/7799). Les auxiliaires d'enseignement doivent également avoir suivi cette formation.
- C2.** Le port des lunettes est obligatoire en tout temps dans les locaux suivants: PLT-2126, PLT-2128, PLT3101, PLT-3103, PLT-3105 et PLT-3109. Ces lunettes sont disponibles au service technique ou chez Zone.
- C3.** Pour des raisons de sécurité, le Département a installé des crochets au PLT-3101 et au PLT-3103. Ces locaux sont également équipés de casiers. Les étudiants et les étudiantes devront obligatoirement accrocher leurs manteaux sur les crochets et placer leurs sacs dans les casiers, afin de permettre une libre circulation des personnes. Cette règle s'applique uniquement aux laboratoires PLT-3101 et PLT-3103.
- C4.** Pour tous les laboratoires donnés au PLT-2128 (laboratoire de machines électriques et d'électronique de puissance), les étudiants et les étudiantes en retard ne sont pas admis à leur séance de laboratoire, car des instructions de sécurité importantes sont données au début de ces séances. Tout retard entraîne pour l'étudiant ou l'étudiante les mêmes conséquences qu'une absence, sans possibilité de reprise. La consigne de verrouiller la porte d'entrée du laboratoire et de ne pas permettre l'accès à ces étudiants et étudiantes retardataires a été donnée aux assistants et assistantes de cours.
- C5.** Appliquer les consignes [sociosanitaires](#) en vigueur pour le port du masque, l'accès et la circulation dans les locaux de l'Université.
- C6. EN CAS DE NON-RESPECT DE CES CONSIGNES, TOUT PARTICIPANT À LA SÉANCE NE SERA PLUS AUTORISÉ À ASSISTER À LA SÉANCE DE LABORATOIRE ET SIGNALÉ AUX AUTORITÉS QUI APPLIQUERONT LA PROCÉDURE PRÉVUE.**

Document adopté par le comité SST du Département de GEL-GIF 01-09-2022